

Revue  
de l'**histoire**  
des **religions**

**Revue de l'histoire des religions**

1 | 2011  
Varia

---

## Fénelon et la notion thomiste de prémotion physique; Le thomisme moderne au tribunal du molinisme

*Fénelon and the Thomist Notion of Physical Premotion. Modern Thomism in the Court of Molinism*

Sylvio Hermann De Franceschi

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rhr/7714>

DOI : 10.4000/rhr.7714

ISSN : 2105-2573

### Éditeur

Armand Colin

### Édition imprimée

Date de publication : 1 mars 2011

Pagination : 37-70

ISBN : 978-2200-92685-4

ISSN : 0035-1423

### Référence électronique

Sylvio Hermann De Franceschi, « Fénelon et la notion thomiste de prémotion physique; Le thomisme moderne au tribunal du molinisme », *Revue de l'histoire des religions* [En ligne], 1 | 2011, mis en ligne le 01 mars 2014, consulté le 30 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rhr/7714> ; DOI : 10.4000/rhr.7714

---

Tous droits réservés

SYLVIO HERMANN DE FRANCESCHI

*École Pratique des Hautes Études, Paris*

## **Fénelon et la notion thomiste de prémotion physique**

### **Le thomisme moderne au tribunal du molinisme**

*Moliniste, Fénelon n'a cessé de combattre l'assimilation du jansénisme au thomisme dont les jansénistes se servaient pour discréditer les condamnations romaines à leur encontre. Il a été si acharné que les contemporains se sont demandé s'il n'avait pas voulu proscrire les thèses thomistes en même temps que le jansénisme. Certains ont au contraire estimé que Fénelon s'était rapproché du thomisme en reconnaissant l'orthodoxie de la thèse de la prémotion physique, notion par laquelle les thomistes caractérisaient le secours divin octroyé à une volonté en acte. Congruisme et thomisme sont finalement les deux seuls systèmes auxquels Fénelon reconnaisse une pleine orthodoxie. Davantage, pour lui, le vrai thomisme n'est orthodoxe que parce qu'il est proche du congruisme.*

#### **Fénelon and the Thomist Notion of Physical Premotion. Modern Thomism in the Court of Molinism**

*As a Molinist, Fénelon never ceased to combat the assimilation of Jansenism to Thomism, which Jansenists used in order to discredit Roman condemnations against them. He was so fierce that his contemporaries wondered if he wished to proscribe the Thomist theses as well as Jansenism. Some, on the other hand, esteemed that Fénelon drew closer to Thomism when he acknowledged the orthodoxy of the thesis regarding physical premotion, a notion that Thomists used to characterize divine aid given to a will in action. Congruism and Thomism are, in the end, the only two systems in which Fénelon recognizes full orthodoxy. More precisely, in his view, true Thomism is only orthodox in that it is close to Congruism.*

Peu de controverses doctrinales ont autant inquiété les théologiens catholiques de l'âge classique que la querelle de la grâce<sup>1</sup>. D'origine antique, la dispute a été relancée au début du XVI<sup>e</sup> siècle par l'expression des théories prédestinatianistes des auteurs protestants, Luther et Calvin au premier chef. Pour les défenseurs de l'Église romaine, il s'agissait de sauvegarder le dogme intangible d'une toute-puissance divine en même temps qu'il fallait préserver, contre les hérésies des réformateurs, l'inamissible liberté de l'arbitre. À quoi les pères tridentins ont entendu pourvoir en rédigeant le 4<sup>e</sup> canon de l'intransigeant décret *de iustificatione* pris le 13 janvier 1547 en la 6<sup>e</sup> session du concile : « Si quelqu'un dit que le libre arbitre mû et excité de Dieu, en donnant son consentement à Dieu, qui l'excite et qui l'appelle, ne coopère en rien à se préparer et à se mettre en état d'obtenir la grâce de la justification, et qu'il ne peut refuser son consentement, s'il le veut, mais qu'il est comme quelque chose d'inanimé, sans rien faire, et purement passif : qu'il soit anathème<sup>2</sup>. » Soucieux de respecter la nouvelle contrainte doctrinale imposée par le concile de Trente, le jésuite espagnol Luis de Molina (1535-1600) publie en 1588 sa célèbre *Concordia liberi arbitrii cum gratiæ donis*<sup>3</sup>, où est affirmée l'idée d'une grâce suf-

1. Pour une mise en perspective synthétique et récente, voir Bernard Quilliet, *L'acharnement théologique. Histoire de la grâce en Occident, III<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, 2007, et surtout Paolo Broggio, *La teologia e la politica. Controversie dottrinali, Curia romana e Monarchia spagnola tra Cinque e Seicento*, Florence, 2009.

2. Denzinger-Schönmetzer, *Enchiridion symbolorum, definitionum et declarationum de rebus fidei et morum*, 36<sup>e</sup> éd., Fribourg-en-Brisgau-Rome, 1976, n. 1554, p. 378 : « Si quis dixerit liberum hominis arbitrium a Deo motum et excitatum nihil cooperari assentiendo Deo excitanti atque uocanti, quo ad obtinendam iustificationis gratiam se disponat ac præparet, neque posse dissentire si uelit, sed uelut inanime quoddam nihil omnino agere mereque passiuæ se habere : anathema sit. »

3. Luis de Molina, *Concordia liberi arbitrii cum gratiæ donis, diuina præscientia, prædestinatione et reprobatione ad nonnullos primæ partis D. Thomæ articulos*, Lisbonne, 1588. Sur Molina et le molinisme, voir Wilhelm Hentrich, *Gregor von Valencia und der Molinismus. Ein Beitrag zur Geschichte des Præmolinismus mit Benützung ungedruckter Quellen*, Innsbruck, 1928, Edmond Vansteenbergh, art. « Molinisme », *Dictionnaire de théologie catholique [DThC]*, x/2, Paris, 1929, coll. 2094-2187, Wilhelm Lurz, *Adam Tanner und die Gnadenstreitigkeiten des 17. Jahrhunderts. Ein Beitrag zur Geschichte des Molinismus*, Breslau, 1932, Friedrich Stegmüller, *Geschichte des Molinismus*, vol. 1, *Neue Molinaschriften*, Münster, 1935, et plus récemment

fisante généralement conférée aux hommes *post merita praeuisa* et dont la suffisance, aboutissant à une pleine efficacité en vertu du consentement du libre arbitre, est évaluée par Dieu grâce à l'exercice d'une science moyenne, *scientia media*, qui lui donne connaissance des futurs contingents<sup>4</sup>. Inspiré de thèses déjà formulées par le jésuite portugais Pedro da Fonseca (1528-1599), le molinisme s'attire rapidement l'hostilité des dominicains, défenseurs *ex officio* de la théologie thomiste, qui lui reprochent, en accordant une importance démesurée à la liberté de l'arbitre, de se rapprocher dangereusement du pélagianisme ou, au moins, du semi-pélagianisme<sup>5</sup>. Emmenés par leur confrère Domingo Báñez (1528-1604)<sup>6</sup>, les frères prêcheurs entament une violente campagne polémique à l'encontre de Molina et de sa *Concordia* qui débouche sur la tenue à Rome, et à l'expresse demande du pape Clément VIII, des Congrégations *de auxiliis* (1598-1607)<sup>7</sup>. Défendus par Diego Álvarez (1550-1635)

---

Sven K. Knebel, « Scientia media. Ein diskursarchäologischer Leitfaden durch das 17. Jahrhundert », *Archiv für Begriffsgeschichte*, 34, 1991, p. 262-294, et *Die scholastische Theologie im Zeitalter der Gnadenstreitigkeiten*, vol. 1, *Neue Texte von Diego Paez (†1582), Diego del Mármol (†1664) und Gregor von Valencia (†1603)*, éd. U. L. Lehner, Nordhausen, 2007.

4. Sur la notion théologique et philosophique de suffisance, voir Marie-Dominique Chenu, « Sufficiens. Notes de lexicographie philosophique médiévale », *Revue des Sciences philosophiques et théologiques [RSPHTh]*, xxii/2, 1933, p. 251-259.

5. Sur le terme de semi-pélagianisme, voir la courte mais précieuse étude de Mannès Jacquin, « À quelle date apparaît le terme *semipélagien* ? », *RSPHTh*, i/3, 1907, p. 506-508.

6. Sur Báñez, voir José Ángel García Cuadrado, « La obra filosófica y teológica de Domingo Báñez (1528-1604) », *Anuario de historia de la Iglesia*, 7, 1998, p. 209-227, et *id.*, *Domingo Báñez (1528-1604). Introducción a su obra filosófica y teológica*, Pampelune, 1999. Consulter aussi les travaux classiques de Vicente Beltrán de Heredia, « Actuación del Maestro Domingo Báñez en la Universidad de Salamanca », *La Ciencia Tomista [CT]*, 25, 1922, p. 64-78 et p. 208-240, 26, 1922, p. 63-73 et p. 199-223, 27, 1923, p. 40-51 et p. 361-374, et 28, 1923, p. 36-47, *id.*, « Báñez y Felipe II », *ibid.*, 35, 1927, p. 1-29, *id.*, « El Maestro Fray Domingo Báñez y la Inquisición española », *ibid.*, 37, 1928, p. 289-309, et 38, 1928, p. 35-58 et p. 171-186, *id.*, « El Maestro Domingo Báñez », *ibid.*, 47, 1933, p. 26-39 et p. 162-179, et *id.*, *Domingo Báñez y las controversias sobre la gracia. Textos y documentos*, Madrid, 1968. Voir également Venancio Diego Carro, « De Pedro de Soto a Domingo Báñez », *CT*, 37, 1928, p. 145-178.

7. Pour une histoire des Congrégations *de auxiliis*, consulter Raoul de Scorraillé, François Suarez, *de la Compagnie de Jésus, d'après ses lettres, ses autres écrits inédits, et un grand nombre de documents nouveaux*, 2 vol., Paris, 1912-1913, et Xavier-Marie Le Bachelet, *Prédestination et grâce efficace. Controverses dans la Compagnie de Jésus au temps d'Aquaviva (1610-1613)*, 2 vol., Louvain, 1931. Voir aussi l'article stimulant de P. Broggio, « *Ordini religiosi tra cattedra e dis-*

et Tomás de Lemos (1550-1629)<sup>8</sup>, les dominicains en viennent à élaborer une position doctrinale qui définit désormais pour la postérité le pur thomisme *de gratia* et qui maintient intangiblement l'idée d'une grâce efficace par elle-même et la thèse de la prédestination gratuite, soit *ante merita praeuisa*<sup>9</sup>. S'ils admettent, mais non sans restriction, l'existence d'une grâce suffisante, les thomistes affirment également la nécessité d'une *gratia se ipsa efficax* pour la réalisation de chaque acte de piété, *ad omnes et singulos pietatis actus*, secours dont la nature est celle d'une prémotion, ou prédétermination, physique – et non pas morale –, notion par quoi ils caractérisent, en respectant l'axiome thomasien qui fait de Dieu la cause première, la divine intervention permettant à la volonté humaine de passer de l'acte premier, soit la simple puissance, à l'acte second, soit l'action même<sup>10</sup>. Pour les dominicains, il importait surtout de ne rien accorder de trop au libre arbitre.

---

*pute teologiche : note per una lettura socio-politica della controversia de auxiliis (1582-1614)* », *Religione, conflittualità e cultura. Il clero regolare nell'Europa d'antico regime*, éd. M. C. Giannini, *Cheiron. Materiali e strumenti di aggiornamento storiografico*, xxii/43-44, 2005, p. 53-86, et Marco Forlivesi, « *Gli scotisti secenteschi di fronte al dibattito tra bañeziani e molinisti : un'introduzione e una nota* », *Conoscenza e contingenza nella tradizione aristotelica medievale*, éd. S. Perfetti, Pise, 2008, p. 243-285.

8. Sur Lemos, voir Crescenzo Crevola, « *La interpretación dada a San Agustín en las disputas de auxiliis* », *Archivo teológico granadino*, 13, 1950, p. 5-171, *id.*, « *Concurso divino y predeterminación física segun San Agustín en las disputas de auxiliis* », *ibid.*, 14, 1951, p. 41-127, et Ramón Hernández Martín, « *Tomás de Lemos y su interpretación agustiniana de la eficacia de los divinos auxilios* », *Augustinus*, xxvi/101-102, 1981, p. 97-138.

9. Sur la fortune du thomisme à l'époque moderne, consulter Romanus Cessario, *A Short History of Thomism*, Washington, 2005, *Le thomisme et les thomistes*, trad. française, Paris, 1999, et David Berger, *Thomismus. Grosse Leitmotive der Thomistischen Synthese und ihre Aktualität für die Gegenwart*, Cologne, 2001. Voir aussi les précieuses mises au point de Jacob Schmutz, « *Bulletin de scolastique moderne (I)* », *Revue thomiste [RThom]*, c/2, 2000, p. 270-341, et *id.*, « *Bellum scholasticum. Thomisme et antithomisme dans les débats doctrinaux modernes* », *RThom*, cviii/1, 2008, p. 131-182. Consulter aussi Philippe Lécrivain, « *La Somme théologique de Thomas d'Aquin aux XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles* », *Recherches de science religieuse*, xc/3, 2003, p. 397-427, et Sylvio De Franceschi, « *Thomisme et thomistes dans le débat théologique à l'âge classique. Jalons historiques pour une caractérisation doctrinale* », *Les écoles de pensée religieuse à l'époque moderne. Actes de la Journée d'Études de Lyon (14 janvier 2006)*, éd. Y. Krumenacker et L. Thirouin, *Chrétiens et Sociétés, Documents et Mémoires*, 5, 2006, p. 65-109.

10. Sur la notion thomasienne de prédétermination, voir Yves-Marie Congar, « *Prædeterminare et Prædeterminatio chez saint Thomas* », *RSPHTh*, xxiii/3, 1934, p. 363-371. Pour une présentation synthétique du débat théologique autour de la

Malgré de très minutieux débats, le magistère s'est révélé incapable de trancher, et le pape Paul V doit clore les Congrégations *de auxiliis* le 28 août 1607 sur un abandon de la procédure. Les deux camps restent libres de défendre leurs positions doctrinales respectives, mais ils doivent aussi s'abstenir de se taxer réciproquement d'hérésie ou d'erreur. Entre jésuites et dominicains, le choix était difficile, et nombre de théologiens ont alors ressenti les effets d'un véritable drame de conscience. De tenter de résoudre les apories de la querelle de la grâce a paru passer par un retour aux textes de saint Augustin. Entreprise à quoi s'attelle l'évêque d'Ypres, Corneille Jansen (1585-1638), plus connu sous son nom latinisé de Jansénius, qui rédige un monumental *Augustinus* en trois volumes publié à titre posthume à Louvain – terre d'élection de l'augustinisme<sup>11</sup> – en 1640. Jansénius y prétendait revenir à l'orthodoxie augustinienne contre le soi-disant semi-pélagianisme des jésuites en niant qu'il y eût, *in statu naturæ lapsæ*, de secours suffisants autres que les seuls efficaces<sup>12</sup>. Particulièrement offensif à l'égard des molinistes, l'évêque d'Ypres ne ménageait pas davantage les thomistes en dépit de visibles précautions oratoires; il leur reprochait de s'être coupablement compromis avec les jésuites en admettant la notion de grâce suffisante.

---

notion de prémotion physique, voir Réginald Garrigou-Lagrange, art. « Prémotion physique », *DThC*, XIII/1, Paris, 1936, coll. 31-77, *id.*, art. « Thomisme », *ibid.*, XV/1, Paris, 1946, coll. 823-1023, et Albert Michel, art. « Science de Dieu », *ibid.*, XIV/2, Paris, 1941, coll. 1598-1620. Consulter aussi Giuseppe Barzaghi, « *Analisi teoretica del concetto di premozione fisica secondo i principi di S. Tommaso d'Aquino* », *Divus Thomas*, xcvi/1, 1993, p. 195-206, et, naturellement, l'étude désormais classique de Bernard Lonergan, *Grace and Freedom. Operative Grace in the Thought of St. Thomas Aquinas*, Londres-New York, 1971 (1941).

11. Sur l'augustinisme lovaniste, voir *L'augustinisme à l'ancienne Faculté de théologie de Louvain*, dir. M. Lamberigts et L. Kenis, Louvain, 1994, en particulier Edmond J. M. Van Eijl, « La controverse lovaniste autour de la grâce et du libre arbitre à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle », p. 207-282, et Jan Roegiers, « L'augustinisme de l'École de Louvain au XVIII<sup>e</sup> siècle », p. 333-360. Consulter aussi Henri Schmitz du Moulin, « Louvain, plaque tournante des idées jansénistes », *Le jansénisme et la franc-maçonnerie en Europe centrale aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Actes du Colloque en Sorbonne des 23 et 24 mai 1998*, éd. D. Tollet, Paris, 2002, p. 141-155.

12. Corneille Jansen [Jansénius], *Augustinus, seu Doctrina S. Augustini de humanæ naturæ sanitate, ægritudine, medicina, aduersus Pelagianos et Massilienses*, 3 vol., Louvain, 1640. Pour une introduction à l'histoire de la querelle janséniste, voir l'ouvrage classique de Louis Cognet, *Le jansénisme*, Paris, 1961. Sur Jansénius, consulter l'étude fondamentale de Jean Orcibal, *Jansénius d'Ypres (1585-1638)*, Paris, 1989.

Pour empêcher l'expansion d'un parti théologique dont les positions exhalaient de douteux relents de calvinisme, le magistère romain est intervenu à plusieurs reprises. Souscrite le 6 mars 1642 – mais fulminée le 19 juin 1643 – par Urbain VIII, la Bulle *In eminenti* condamnait globalement l'*Augustinus* pour avoir été publié en contravention avec l'interdiction intimée par Paul V, au lendemain de la clôture des Congrégations *de auxiliis*, de rien publier concernant la question des secours de la grâce divine. Le 31 mai 1653, Innocent X fulminait la Bulle *Cum occasione* par quoi il censurait cinq propositions dont les contemporains savaient qu'elles étaient prétendument extraites de l'*Augustinus* sans que le Saint-Siège eût pris la peine de l'attester et surtout sans qu'aucun lecteur eût pu les retrouver *ad uerbum* dans l'ouvrage de Jansénius. Ambiguïté que venait lever le 16 octobre 1656 la Constitution *Ad sanctam Beati Petri sedem* souscrite par Alexandre VII : le pape y affirmait publiquement que les cinq Propositions étaient tirées de l'*Augustinus*<sup>13</sup>. Les défenseurs de la mémoire du défunt évêque d'Ypres étaient désormais mis au ban de la catholicité, et leur doctrine était dénoncée pour contrevenir aux enseignements tridentins.

Le parti augustinien a naturellement voulu contrarier les sombres desseins de l'autorité pontificale, entamant très tôt une stratégie de rapprochement avec les thomistes<sup>14</sup>. Commencée dès avant la fulmination de la Bulle *Cum occasione*, elle a pris son complet essor au temps de la campagne des *Provinciales* (1656-1657)<sup>15</sup>. Au prix

13. Pour une analyse des différentes bulles fulminées contre le jansénisme, voir Bruno Neveu, « Juge suprême et docteur infaillible : le pontificat romain de la Bulle *In eminenti* (1643) à la Bulle *Auctorem fidei* (1794) », *Mélanges de l'École française de Rome, Moyen Âge-Temps modernes*, xcm/1, 1981, p. 215-275, repris dans *id.*, *Érudition et religion aux xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles*, préf. M. Fumaroli, Paris, 1994, p. 385-450.

14. Sur les invocations thomistes des augustiniens, voir Jean Mesnard, « Thomisme espagnol et jansénisme français », *L'âge d'or de l'influence espagnole. La France et l'Espagne à l'époque d'Anne d'Autriche, 1615-1666, Actes du Colloque de Bordeaux, 25-28 janvier 1990*, éd. Ch. Mazouer, Mont-de-Marsan, 1991, p. 415-425, et S. De Franceschi, « Les premiers jansénistes face à la doctrine thomiste. Jansénisme et thomisme à la veille de la campagne des *Provinciales* », *La campagne des Provinciales. Actes du colloque de Paris, 19-21 septembre 2007, Chroniques de Port-Royal*, 58, 2008, p. 307-322.

15. Sur la campagne des *Provinciales*, voir L. Cognet, « Les *Provinciales* et l'histoire » (1965), dans Blaise Pascal, *Les Provinciales, Pensées et opuscules divers*, éd. G. Ferreyrolles et Ph. Sellier, Paris, 2004, p. 157-229, Edward D. James, « *The Problem of Sufficient Grace and the Lettres Provinciales* », *French Studies*, xxi/3, 1967, p. 205-219, Jacques Plainemaison, « Blaise Pascal et la grâce suffi-

de discutables accommodements, les jansénistes ont accepté de se réduire aux positions du thomisme *de gratia*. Souscrits le 23 janvier 1663, les cinq Articles, qui donnaient les sentiments des augustiniens sur les cinq Propositions, témoignaient à suffisance de leur nouvelle conformité avec les thèses d'Álvarez et de Lemos. Non sans à-propos, les jésuites se sont saisis de l'occasion pour retourner contre les jansénistes les arguments qu'ils n'avaient cessé d'aiguiser contre les dominicains depuis l'époque des Congrégations *de auxiliis* : thomistes et augustiniens se voyaient conjointement accuser de verser dans un calvinisme à grand-peine dissimulé. Quant au magistère romain, il se trouvait placé devant une redoutable alternative : s'il condamnait le jansénisme, il donnait l'impression aux dominicains de blesser l'intégrité doctrinale du thomisme ; s'il favorisait la doctrine thomiste, il fournissait conséquemment des armes aux augustiniens.

Contradiction controversiale qui était susceptible d'effarer plus d'un théologien et dont la menaçante imminence a hanté l'entier XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>16</sup>. Archevêque de Cambrai depuis 1695, Fénelon (1651-1715), dont les sympathies molinistes ne font aucun doute<sup>17</sup>, n'a eu de cesse, de 1704 à sa mort, de combattre une assimilation du jansénisme au thomisme qu'il tenait pour condamnable et absurde<sup>18</sup>, combat dont l'ardeur a été telle que les contemporains se sont demandé si le zélé prélat n'avait pas passé son but et s'il n'avait pas, en dépit de ses dénégations réitérées, voulu

---

sante des thomistes dans les *Provinciales* », *RThom*, LXXX/4, 1981, p. 575-585, repris dans *id.*, *Blaise Pascal polémiste*, Clermont-Ferrand, 2003, p. 57-69, et Olivier Jouslin, *La campagne des Provinciales de Pascal. Étude d'un dialogue polémique*, 2 vol., Clermont-Ferrand, 2007.

16. Voir S. De Franceschi, « Le thomisme au secours du jansénisme dans la querelle de la grâce. Vrais et faux thomistes au temps de la Bulle *Vnigenitus* (1713) », *RThom*, CVII/3, 2007, p. 375-418, et *id.*, « La doctrine thomiste au péril du jansénisme. L'affaire du dominicain français Jean-Pierre Viou (1736-1743) », *Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée*, CXX/1, 2008, p. 133-167.

17. Sur les choix théologiques de Fénelon, voir Henk Hillenaar, *Fénelon et les jésuites*, La Haye, 1967, Henri Gouhier, *Fénelon philosophe*, Paris, 1977, Denise Leduc-Fayette, « Vouloir ne vouloir pas », *Fénelon. Philosophie et spiritualité*, éd. D. Leduc-Fayette, Genève, 1996, p. 95-110, et Michel Terestchenko, *Amour et désespoir de François de Sales à Fénelon*, Paris, 2000, « Fénelon critique de Jansénius », p. 178-203.

18. Voir S. De Franceschi, « Fénelon et la définition du vrai thomisme. De la condamnation du *Cas de conscience* (1704) à la Bulle *Vnigenitus* (1713) », *RSPPhTh*, XCII/1, 2008, p. 33-76.



proscrire les thèses des disciples de saint Thomas en même temps qu'il foudroyait le système janséniste de ses plus virulentes imprécations. L'exacte signification qu'il convenait d'accorder au discours fénelonien a engendré un vif débat dix ans après la mort de l'archevêque de Cambrai<sup>19</sup>. Les textes de Fénelon avaient pu laisser perplexes les jésuites eux-mêmes. Dans sa *Démonstration de l'existence de Dieu*, œuvre inachevée et d'une très longue genèse, dont la première partie paraît en 1713 et la deuxième en 1718, le prélat cambrésien affirme que le « premier être », Dieu, « est la cause de toutes les modifications de ses créatures<sup>20</sup> », et que, par conséquent, il est « la cause réelle et immédiate du bon vouloir des volontés<sup>21</sup> ». Plus loin, Fénelon soutient clairement à propos des futurs libres que Dieu en voit « l'existence ou vérité actuelle dans sa propre volonté qui est l'unique raison ou cause de cette existence<sup>22</sup> ». Dans sa célèbre *Histoire littéraire de Fénelon* (1843), Jean-Edme-Auguste Gosselin (1787-1858) relève que les deux passages ont parfois pu donner l'impression que le prélat « soutenait ouvertement les principes du Thomisme sur la nature de la grâce » et qu'il autorisait « la grâce efficace par elle-même et la prémotion physique des Thomistes<sup>23</sup> ». Dans la méticuleuse recension qu'il consacre en mars 1713, dans le *Journal de Trévoux*, à la 1<sup>re</sup> partie de la *Démonstration de l'existence de Dieu*, publiée anonymement, le jésuite René-Joseph Tournemine (1661-1739) tentait maladroitement de disculper son auteur et de montrer qu'il n'avait pas trahi la cause du molinisme pour se faire thomiste : « S'il admet comme un préjugé, et sans le prouver, que Dieu seul est la cause immédiate de toutes les modifications des créatures, son discernement lui fait apercevoir les conséquences qu'on peut tirer de ce principe

19. Voir *id.*, « Fénelon et la recherche du vrai thomisme. Le débat sur l'antithomisme fénelonien (1725-1726) », *Revue d'Histoire Ecclésiastique*, CIII/3-4, 2008, p. 839-886.

20. Fénelon, *Œuvres*, éd. J. Le Brun, t. II, Paris, 1997, *Démonstration de l'existence de Dieu*, 1<sup>re</sup> partie, *L'Art de la nature*, c. II, *Preuves de l'existence de Dieu, tirées de la considération des principales merveilles de la nature*, § 65, p. 569.

21. *Ibid.*, *loc. cit.*, p. 570.

22. *Ibid.*, 2<sup>e</sup> partie, *Preuves intellectuelles et idée de l'infini*, c. V, *De la nature et des attributs de Dieu*, § 116, p. 679.

23. Jean-Edme-Auguste Gosselin, *Histoire littéraire de Fénelon ou Revue historique et analytique de ses œuvres pour servir de complément à son histoire et aux différentes éditions de ses œuvres*, Lyon-Paris, 1843, p. 337.

contre la liberté, et pour les prévenir, il s'applique tout entier à mettre dans leur plus beau jour les preuves convaincantes de la liberté de l'homme, dont il fait un argument sensible de l'existence de Dieu<sup>24</sup>. » De soupçonner Fénelon de verser soudainement dans un thomisme de mauvais aloi était d'autant plus étonnant que le prélat avait récemment donné aux molinistes des gages abondants de sa fidélité doctrinale.

### LE SYSTÈME THOMISTE AU PÉRIL DU JANSÉNISME

Sans surprise, la réflexion fénelonienne autour du problème des rapports entre thomisme et jansénisme s'est intensifiée dans le contexte de l'urgente fulmination par le pape Clément XI de la Bulle *Vnigenitus* du 8 septembre 1713, par laquelle le magistère romain proscrit cent une propositions tirées des *Réflexions morales* de l'oratorien Pasquier Quesnel (1634-1719)<sup>25</sup>, le chef du parti janséniste après la mort d'Antoine Arnauld en 1694. Le 4 août 1713, Fénelon adresse au jésuite Guillaume Daubenton (1648-1723)<sup>26</sup>, l'un de ses plus assidus correspondants molinistes, une *Dissertatio de physica præmotione* où il tente de différencier définitivement la prémotion physique des thomistes de la fameuse délectation victorieuse<sup>27</sup>, *delectatio uictrix*, par quoi les augustinien expliquaient l'attrait invincible que la grâce efficace exerçait sur la volonté<sup>28</sup>. L'archevêque de Cambrai se disait conscient qu'il pouvait sembler

24. *Journal de Trévoux*, mars 1713, art. xxxix, p. 466. Sur les rapports entre Tournemine et Fénelon, voir Dinah Ribard, « Pratique(s) jésuite(s) de l'écrit : le P. Tournemine, les *Mémoires de Trévoux* et Fénelon », *XVII<sup>e</sup> Siècle*, LVIII/3, 228, 2005, p. 511-526.

25. Sur Quesnel, voir Joseph-Anna-Guillaume Tans, *Pasquier Quesnel et le jansénisme en Hollande*, Paris, 2007.

26. Sur le P. Daubenton, voir Lucien Ceysens, « Autour de l'*Vnigenitus*. Le P. Guillaume Daubenton S. J. (1648-1723) », *Augustiniana*, 33, 1983, p. 330-382, repris dans *id.* et J. A. G. Tans, *Autour de l'*Vnigenitus*. Recherches sur la genèse de la Constitution*, Louvain, 1987, p. 283-332.

27. Sur la notion de délectation victorieuse, voir Yuka Mochizuki, « La délectation dans les *Écrits sur la grâce*. Une orientation nouvelle dans les controverses jansénistes », *Pascal, auteur spirituel*, éd. D. Descotes, Paris, 2006, p. 351-392.

28. Fénelon, *Œuvres*, t. xv, Paris, 1823, *Dissertatio de physica præmotione Thomistarum, scilicet in quo præcise differant hæc præmotio et Jansenianorum delectatio inuincibilis*, p. 63-79.

s'engager dans une voie périlleuse qui le conduisît à excéder les bornes de la querelle en cours. Il affirmait son respect intangible pour la doctrine de l'École de saint Thomas, qu'il voulait seulement préserver des usurpatrices atteintes que les prétentions jansénistes lui portaient<sup>29</sup>. Suivait l'énoncé de douze points qu'à en croire Fénelon, les *uere Thomistæ et uere Anti-Janseniani* devaient lui accorder sans difficulté. Le premier portait que la théorie de la *præmotio physica* était une opinion permise dans l'Église au même titre assurément que l'était le système opposé des molinistes jusqu'à ce que le magistère en décidât d'aventure autrement<sup>30</sup>. La prémotion physique était un complément de vertu active, *complementum uirtutis actiuæ*, une motion vertueuse du premier moteur, *motio uirtuosa primi mouentis*, soit un concours prévenant, *concursum præuius*. Nul thomiste n'était fondé à faire passer la défense d'une opinion scolaire avant la sauvegarde de la foi. Fénelon le déclare franchement : l'hérésie janséniste peut entraîner le thomisme dans sa chute et en ruiner irrémédiablement la légitimité s'il est prouvé que la *præmotio physica* des thomistes n'est pas moins obstacle à la liberté de l'arbitre que la *delectatio uictrix* des augustiniens<sup>31</sup>. Le prélat ne croyait quand même pas que les dominicains fussent pour assister sans rien faire à leur imminent discrédit : ils devaient se tenir prêts à abandonner leur doctrine dès lors qu'il apparaissait qu'elle offrait refuge aux jansénistes<sup>32</sup>. Autrement dit, les thomistes étaient obligés de protéger les intérêts de la catholicité.

29. *Ibid.*, p. 63 : « *Nihil est in quo ueræ et genuinæ Thomistarum doctrinæ aduersari uelim ; imo intactam illam relinquere est animus. Hoc unum postulo ut Jansenianis minime liceat tam præclaro nomine ad fraudem abuti ut Sedis Apostolicæ definitiones impune deludant.* »

30. *Ibid.*, p. 63 : « *Præmotio physica, quam Thomistæ asserunt, est opinio ab Apostolica Sede permissa Scholis, ut et opposita opinio, donec ea suprema sedes de utraque definierit.* »

31. *Ibid.*, p. 64 : « *Quamobrem Janseniana hæresis posset quidem in suam secum ruinam trahere hanc opinionem, si forte aliquando demonstraretur a Jansenianis Thomisticam præmotionem nihil minus quam suam delectationem libertati officere.* »

32. *Ibid.*, p. 64 : « *At uero nunquam contingere potest ut Thomistica opinio de præmotione Jansenianam hæresim puram faciat et ab anathemate toties pronuntiato liberet. Quin etiam Thomistas tanti facio ut libens credam eos suam opinionem confestim abdicaturos esse si deprehenderent eam Jansenianæ hæresi periculosum suffugium præbere.* »

### Circonscrire le thomisme

Sous une bienveillante apparence, le discours fénelonien tentait d'impartir aux dominicains un espace doctrinal soigneusement délimité. Aux thomistes, mission est donnée de définir si précisément leur système qu'il n'y ait plus aucune ambiguïté de quoi les jansénistes puissent s'emparer pour justifier leur stratégie de rapprochement avec les disciples de l'Aquinate<sup>33</sup>. Faute de quoi, ajoutait Fénelon, n'importe quel théologien pouvait usurper le titre de thomiste pour scandaleusement légitimer des thèses recelant les erreurs de Jansénius ou de Calvin et déshonorer ainsi l'École de saint Thomas<sup>34</sup>. Bref, les thomistes étaient sommés de déclarer en quoi ils s'écartaient du jansénisme<sup>35</sup>. Une voie leur était obligeamment ouverte, puisque Fénelon leur conseillait de se réduire au discours tenu, en présence des papes Clément VIII et Paul V, par Álvarez et Lemos au temps des Congrégations *de auxiliis*<sup>36</sup> – deux théologiens auxquels le prélat cambrésien réservait ses plus insistants compliments. Il était hors de question que les dominicains pussent se prévaloir des errements d'anciens thomistes égarés avant les clarifications des Congrégations *de auxiliis* ou de collègues contemporains abusés par les honteuses tromperies de jansénistes peu scrupuleux<sup>37</sup>. Parmi les textes doctrinaux produits par les disciples

33. *Ibid.*, p. 64 : « *Operæ pretium est ut omnes Thomistæ uere Anti-Janseniani certis, perspicuis, præcis atque immotis finibus suam opinionem coerceant et omnes locutiones tantulum ambiguas seuerè amputent, ne uel umbra Jansenianæ hæresis in tam pura Schola delitescere et tolerari uideatur.* »

34. *Ibid.*, p. 64 : « *Sin minus, quilibet nouator, usurpato uenerabili Thomistarum nomine, Jansenii necnon et Caluini errores in Scholas impune inueheret, quod tantæ huic Scholæ probro et dedecori uerteretur.* »

35. *Ibid.*, p. 64 : « *Itaque nihil est non agendum ut omnes Thomistæ, una mente et uno ore, suam opinionem ita caute temperent et circumscribant ut facile pateat quantum hæc permissa opinio a damnata Jansenianorum hæresi distet et dissideat.* »

36. *Ibid.*, p. 64-65 : « *Pronum est Thomisticam opinionem iisdem præcise finibus coercere quibus ipsi clarissimi huius Scholæ principes ex eius nomine illam coerceri uoluerunt, dum in celeberrimis de auxiliis Congregationibus coram Summis Pontificibus Clemente VIII et Paulo V causam orabant.* »

37. *Ibid.*, p. 65 : « *Quid huic Scholæ magis amicum excogitem quam eius principibus theologis credere et obsequi? Quid uero ab huius Scholæ laude et decore magis alienum est quam toti Thomisticæ Scholæ hoc totum tribuere quod antiquiores nonnulli Thomistæ ante Congregationes forsitan minus caute dixerint uel quod recentiores, Jansenianorum fraude delusi, ultra fines in Congregationibus positos forsitan asseuerare non sint ueriti?* »

de l'École de saint Thomas, Fénelon distinguait deux groupes : les uns s'attachaient farouchement à maintenir *ne uarietur* le système de la prémotion physique ; les autres reconnaissaient expressément qu'il ne fallait pas tant s'en prévaloir qu'on menaçât le dogme de foi sur la liberté de l'arbitre et que l'on en vînt à sembler s'accorder avec l'hérésie calviniste. L'archevêque de Cambrai conférait naturellement ses suffrages aux seconds, les seuls à véritablement receler un thomisme authentique. La pure doctrine thomiste ne devait pas être recherchée chez ses plus extrémistes partisans.

Au surplus, le véritable thomisme se discernait immanquablement au respect de quelques thèses caractéristiques. La première, fondamentale pour Fénelon, tient que l'intervention de la *præmotio physica* se limite au moment de l'acte second<sup>38</sup>. Au temps de l'*actus primus*, la volonté est encore indifférente et indéterminée, elle délibère en elle-même ; au temps de l'acte second, au contraire, elle se relâche de son indifférence, interrompant sa délibération pour se déterminer enfin. Parce qu'elle n'intervient qu'*in actu secundo*, soit au moment de l'action commençante, *actio iam incipiens*, la prémotion physique ne peut être tenue pour ennemie de la liberté. Que l'action ne commençât pas *in actu primo*, soulignait Fénelon, rien d'étonnant : la volonté restait indifférente. Que la prémotion physique ne pût essayer de refus de l'arbitre, rien, non plus, de surprenant : pas plus que sous l'effet du secours simultané des molinistes, l'action commençante ne pouvait être compatible avec l'inaction ou son action contraire sous l'effet du concours prévenant dont les thomistes défendaient ardemment la thèse<sup>39</sup>. Le *concursum præuius* caractéristique du thomisme ne blessait en rien la liberté de l'arbitre ; il ne survenait qu'une fois opérée la détermination de la volonté. Le moment de la liberté, en l'occurrence une liberté d'indifférence, était celui du seul acte premier. Absurde, donc, l'objection d'auteurs incompetents qui réclament le maintien d'une *libertas*

38. *Ibid.*, p. 65 : « *Hoc unum est Thomisticæ doctrinæ palmare principium, quo ruente, funditus rueret totum præmotionis systema, et quo stante, stabit inconcussa huius opinionis compages. Nimirum aiunt suam præmotionem ad actum primum minime pertinere, et ad actum secundum limitari.* »

39. *Ibid.*, p. 66 : « *Neque mirum est si præmotio illa, quæ dicitur ipsamet actio iam incipiens, coniungi non possit cum dissensu uoluntatis, siue cum non actione ; simultaneus enim concursus, quem omnes aliæ scholæ asserunt, cum ipsamet sit actio iam incipiens, una cum non actione coniungi non potest, quemadmodum et præuius ille Thomistarum concursus.* »

*non agendi* au moment où la volonté s'est déjà déterminée à agir et où l'action a déjà commencé. En outre, Fénelon ne craignait pas de soutenir que le système thomiste de la prémotion physique ainsi et bien compris, on ne pouvait rien dire du concours simultané des molinistes que l'on ne pût aussi et légitimement dire du concours prévenant de l'authentique École de saint Thomas<sup>40</sup>. Le prélat donnait ici à entendre que le thomisme qu'il agréait n'était finalement pas si éloigné du molinisme que nombre de théologiens le prétendaient peut-être un peu rapidement. Certes, les adversaires des thomistes avaient beau jeu de relever que par sa vertu prévenante, le concours caractéristique de l'École de saint Thomas devait nécessairement précéder l'action même et donc s'attacher à l'acte premier – Fénelon n'entendait pas résoudre une aporie polémique soulevée à satiété par les controversistes : il en laissait magnanimement la charge aux thomistes eux-mêmes ; à eux, le soin de se défendre de l'accusation de calvinisme larvé ; le prélat, quant à lui, se bornait à relever qu'il s'accordait avec les dominicains pour maintenir que la prémotion physique ne pouvait être considérée comme catholique à moins de ne pas intervenir *in actu primo*<sup>41</sup>. Les thomistes demeuraient en catholicité, mais au prix d'une stricte délimitation de leur espace doctrinal.

### L'antijansénisme thomiste

Le discours fénelonien s'attachait minutieusement à prouver la radicale incompatibilité du thomisme authentique avec le jansénisme et le calvinisme. Fénelon le rappelle fermement : pour les disciples de saint Thomas, la liberté est une *potentia expedita ad agendum uel non agendum*, et même *ad agendum hoc uel illud, positis omnibus ad agendum prærequisitis*. Autrement dit, l'homme

40. *Ibid.*, p. 67 : « *Vno uerbo, si præmotio ad actum secundum pertineat, quidquid de simultaneo concursu dixeris, hoc totum pariter de præuio concursu dici necesse est.* »

41. *Ibid.*, p. 67 : « *Obiiciant Thomistarum aduersarii, quantum libuerit, præuium hunc concursum, si uere præuius sit, actum secundum, scilicet ipsam actionem, præuenire, atque adeo pertinere ad actum primum. Meum certe non est hanc obiectionem soluere : Thomistis incumbit ut eam peremptoria responsione soluant, ne fidei dogma intereat et Caluiniani de Ecclesia uictoriam reportent. Ego uero hoc unum una cum Thomistis contendo præmotionem catholicam esse non posse nisi ab actu primo certissime excludatur.* »

jouit de la même liberté *in statu naturæ lapsæ* qu'Adam *in statu innocentiae*, même s'il a désormais besoin d'un secours divin plus ample pour compenser l'imperfection de sa liberté après le péché originel<sup>42</sup>. Acharné à indiquer, discrètement mais avec conviction, la proximité du thomisme et du molinisme, Fénelon note également que les thomistes affirment unanimement qu'à chacun est octroyée une grâce suffisante qui n'est en rien une prémotion<sup>43</sup> – sans le préciser explicitement, le prélat posait ici un indispensable jalon pour tenter d'opérer une conjonction d'intérêts entre jésuites et dominicains. Les thomistes, poursuit Fénelon, tiennent qu'à la *gratia sufficiens* est adjointe une *præmotio ad singulos actus supernaturales*, prémotion qui est conséquemment à la disposition de chacun pourvu que la volonté n'oppose pas de refus à la grâce suffisante qui lui est offerte<sup>44</sup>. Pour les disciples véritables de l'École de saint Thomas, ajoute Fénelon, il est cependant clair que la *gratia sufficiens*, considérée indépendamment de la *præmotio*, suffit pour restaurer *in actu primo* une liberté de l'arbitre amoindrie par le péché originel et la rendre prochainement, *proxime*, capable d'accomplir les préceptes divins, de sorte qu'une fois octroyée la grâce suffisante, il n'est plus besoin, pour que la volonté soit réduite en acte, que d'un concours actuel qui n'est autre chose que l'action même commençante, qu'il soit prévenant, *præuius*, selon le pur système thomiste, ou simultané, *simultaneus*, si l'on s'en tient à une position moliniste. Les adeptes du pur thomisme, relevait Fénelon, insistent communément sur le fait que la *potestas ad agendum* conférée par la *gratia sufficiens* est *proxima, expedita, soluta ab omni impedimento*, bref, qu'elle est prête à l'action, *proportionata ad incipiendam actionem* – thèse sur quoi ils fondaient l'indéniable orthodoxie catholique de leur doctrine, mais aussi principe à l'aune

42. *Ibid.*, p. 67 : « *Docent [Thomistæ] eamdem esse nunc omnino speciem libertatis quæ uiguit in Adamo ante eius lapsum, etiamsi nunc minus perfecta sit et ampliore auxilio indigeat.* »

43. *Ibid.*, p. 67 : « *Thomistæ omnes uno ore conclamant dari gratiam uere sufficientem et ab omni præmotione penitus diuersam, quæ nemini denegatur dum urget præceptum.* »

44. *Ibid.*, p. 67-68 : « *Aiunt Thomisticæ Scholæ principes huic gratiæ sufficienti et generali annexam esse præmotionem ad singulos actus supernaturales, ita ut nemo præmotione illa careat, sed ea præsto sit nisi uoluntas hominis suo libero arbitrio utatur ad abiiciendam hanc sufficientem gratiam et ponat impedimentum ne parata præmotio adueniat.* »

duquel Fénelon entendait désormais évaluer le véritable thomisme<sup>45</sup>. Sous couvert d'une impartiale élucidation, le prélat cambrésien s'efforçait d'encadrer, voire de contraindre, le système thomiste par des délimitations pourtant sujettes à discussion.

Non que l'argumentation fénelonienne fût ouvertement anti-thomiste ou en vînt à compromettre l'École de saint Thomas par un amalgame douteux avec le jansénisme. Fénelon note qu'avant la diffusion des thèses jansénistes, les partisans du thomisme n'ont jamais évoqué, dans leur système, de délectation prévenante ou indélébile qui fléchît invinciblement la volonté<sup>46</sup>. Le prélat ne craignait pas de se prévaloir de l'avis de Jansénius lui-même, qui, au chapitre II du 4<sup>e</sup> livre du tome III de l'*Augustinus*, reconnaissait qu'un esprit imbu de préjugés invétérés ne cédait jamais facilement à l'attrait d'une vérité inopinée<sup>47</sup> – de quoi Fénelon tirait que le défunt évêque d'Ypres avait dû se douter que sa défense d'une *delectatio præueniens* ou *indeliberata* allait immanquablement susciter les plus méfiantes réticences. L'archevêque de Cambrai avait manifestement lu de près l'*Augustinus*, et il y puisait largement pour appuyer sa démonstration. Au chapitre III du 8<sup>e</sup> livre du tome III de son *opus magnum*, Jansénius admettait que l'*adiutorium Christi*, qui opérait par une délectation prévenante, prédéterminait la volonté<sup>48</sup>. La délectation victorieuse des jansénistes était clairement prédéterminante, elle précédait la détermination de l'arbitre et en annihilait conséquemment la liberté. Fénelon voyait donc mal comment il était possible, ainsi que l'avaient fait quelques théologiens récents, de confondre thomisme et jansénisme<sup>49</sup>. Le prélat

45. *Ibid.*, p. 68-69 : « *Hæc sunt quæ Thomistica Scholæ principes passim et expresse docent ut pernecessaria ad incolumitatem fidei.* »

46. *Ibid.*, p. 69 : « *Profecto inauditum est hoc systema tum in Sancti Thomæ libris, tum in Schola Thomistarum, tum in cæteris quæ per quingentos annos flourerunt Scholis.* »

47. Jansénius, *op. cit.*, t. III, l. IV, c. II, coll. 398 : « *Ad inopinatam ueritatem animus inueteratarum sententiarum præiudiciis grauidus non facile cedit.* »

48. *Ibid.*, t. III, l. VIII, c. III, coll. 822 : « *Quæ quamuis ita sese habeant tantaque inter physicam prædeterminationem, prout a Scholasticis defendi solet, et medicinale Christi adiutorium discrepantia sit, in hoc tamen, uti diximus, cum ea conuenit quod officium prædeterminandi uoluntatem ei uere competat, eoque uocabulo non abstracte sed concrete sumpto merito appellari possit.* »

49. Fénelon, *op. cit.*, éd. citée, p. 70 : « *Quapropter uehementissime miror recentiores theologos, qui dixerunt delectatione prædeterminari uoluntates ut Thomistarum et Jansenianorum systemata in unum sensim coalescerent.* »



défendait finalement le pur thomisme pour mieux conforter ses positions antijansénistes.

### L'ANTIANSÉNISME FÉNELONIEN FACE AU THOMISME

Répondant à la stratégie philothomiste mise en œuvre par les augustiniens depuis plus d'un demi-siècle, Fénelon affirme qu'il ne réclame pas plus des jansénistes que ce que les thomistes ont accordé *ad seruandam ipsius fidei substantiam*. Le prélat relève justement que les dominicains ont toujours eu soin d'exclure *ab actu primo* l'intervention de leur prémotion physique tandis que la *delectatio* chère aux disciples de Jansénius s'attache très manifestement *ad solum actum primum*. De fait, la délectation des jansénistes est un sentiment indélébé, involontaire, qui caractérise un état de passivité – elle ne peut être l'action déjà commençante<sup>50</sup>. Du reste, ajoute Fénelon, Jansénius tient que sa *delectatio superior* est produite par une grâce *medicinalis, liberatrix et reparatrix* dont saint Augustin lui-même affirme qu'elle est nécessaire *ad singulos actus* et que l'arbitre ne peut être libre qu'une fois libéré par elle. Pour Fénelon, le doute n'est pas permis : si la délectation des jansénistes est bien la grâce médicinale dont parle le glorieux évêque d'Hippone, alors elle intervient assurément *ex parte actus primi* et violente ainsi la liberté de l'arbitre – défaut de quoi se sont prémunis les dominicains en prenant garde, pour ne pas sembler verser dans l'hérésie, de ne faire intervenir leur prémotion physique qu'au moment de l'acte second<sup>51</sup>. Une fois encore, le prélat cambrésien mettait en lumière l'orthodoxie du pur thomisme opposée aux erreurs d'un jansénisme suspect de prédestinatianisme.

50. *Ibid.*, p. 73 : « *Delectatio Janseniana est iucunditas quædam indeliberata, inuoluntaria, imo et mere passiva; quippe quæ et sentitur ab homine etiam inuito, quoties uoluntas ei non consentit. Luce autem ipsa clarius est eam iucunditatem indeliberatam, inuoluntariam atque passiuam non esse ipsammet actionem utriusque causæ iam incipientem. Ipsa enim actio est deliberata, uoluntaria et penitus, ut ita dicam, actiua.* »

51. *Ibid.*, p. 74 : « *Si delectatio Janseniana sit medicinalis, liberatrix et reparatrix gratia, quæ docetur ab Augustino, pertinet ad actum primum, quod quidem de sua præmotione Thomistæ sic pernegant ut fateantur eam fore hæreticam et libertati inimicam si ad hunc actum pertineret.* »

### Le philothomisme apparent de Fénelon

À dire vrai, le discours fénelonien semblait curieusement favorable aux disciples de l'École de saint Thomas. L'archevêque de Cambrai revient avec insistance sur le fait que la grâce suffisante entendue *more thomistico* est pleinement *sufficiens* et qu'elle confère une *potentia proxime et immediate expedita, omni impedimento soluta*, à laquelle il ne manque plus qu'une prémotion physique – soit un concours actuel et qui intervient invinciblement, *certissime*, dès lors que la volonté n'oppose pas de refus à l'octroi de la grâce suffisante – pour être ensuite réduite en acte<sup>52</sup>. Au contraire, la *delectatio cœlestis* des jansénistes ne pouvait être suffisante pour vaincre la concupiscence, ou *delectatio terrena*, que si elle lui était supérieure. Autrement dit, le jansénisme n'admettait de grâce véritablement suffisante que l'efficace. Si la délectation céleste faisait défaut, la concupiscence devait inévitablement l'emporter, et la volonté demeurait alors *impedita, ligata et uicta*. Entre le thomisme et l'augustinisme jansénisant, les différences, et irréductibles, se multipliaient. Pour Fénelon, il est essentiel de noter que la *præmotio* des thomistes qui accompagne toujours le consentement à la *gratia sufficiens* n'est pas quelque chose que l'on ressent. À l'inverse, la grâce efficace caractéristique du jansénisme entraîne *indeclinabiliter* la volonté par l'attrait d'une délectation dont la vigueur réside dans la sensation délectable qu'elle engendre<sup>53</sup>. En vain les jansénistes s'efforcent-ils de subtiliser – leur théologie de la grâce n'est pas autre chose qu'un épicurisme mal déguisé, accusation dont Fénelon, ainsi que l'a naguère montré

52. *Ibid.*, p. 74-75 : « *Gratia sufficiens Thomistarum ita sufficit et ita proportionata est, siue accommodata instanti concupiscentiæ atque uirtutis exercendæ difficultati, ut uoluntas sit in ipso decretorio temporis puncto potentia proxime et immediate expedita, omnique impedimento soluta, atque adeo nihil adici possit præter actualement concursum, qui certissime statim accederet si uoluntas non abiiceret ipsam gratiam sufficientem sibi oblatam.* »

53. *Ibid.*, p. 76 : « *Præterea immensum discrimen ob oculos ponitur, si consideres præmotionem Thomisticam, quæ concursus actualis dicitur, et quam sufficienti gratiæ semper annexam prædicant ad exercendos omnes imperatos uirtutum actus, nunquam sentiri et semper supponi ut aliquid quod præsto est. At contra Janseniana illa cœlestis delectatio, quæ prærequiritur ut nauis ad nauigandum, nulla est nisi illam sentias et nunquam supponi potest ut aliquid quod præsto sit. Porro cum ea delectatio sit iucundus animi sensus, euidentissime nulla est nisi sentiatur.* »

Jean Lafond<sup>54</sup>, a fait l'un des fondements de son argumentation dans la fameuse *Instruction pastorale en forme de dialogues* (1714). Le jansénisme, insiste l'archevêque de Cambrai, tient l'homme pour juge de son plaisir; il le pose en esclave de ses désirs. Combien plus convaincante, et plus austère, apparaît alors l'explication thomiste, qui place le respect des dures vertus évangéliques avant la douce satisfaction d'une peu chrétienne volupté<sup>55</sup>. Fénelon en venait paradoxalement à tenir les jansénistes pour laxistes. De la part d'un moliniste, le reproche ne manquait pas de saveur et témoignait de l'inextricable complexité des positions polémiques dans la querelle de la grâce.

Force est de constater que le prélat cambrésien, en dépit de son attachement au parti jésuite, se montre finalement très indulgent à l'égard du thomisme. Il ne pouvait s'agir d'une conversion, dont on a déjà montré qu'elle n'était pas concevable – plutôt faut-il voir dans l'attitude de Fénelon le souci de contrarier une stratégie janséniste dont Pasquier Quesnel avait directement puisé l'inspiration chez Antoine Arnauld<sup>56</sup>. Dans un *Mémoire sur la différence qui existe entre le jansénisme et le thomisme* composé en 1713, peu avant la fulmination de la Bulle *Vnigenitus*, Fénelon reconduit impavidement ses conceptions. Il nie être emporté par une quelconque hostilité à l'égard de l'École de saint Thomas : « Je n'ai parlé que contre les faux Thomistes, après avoir loué les véritables sur le dogme catholique, qu'ils ont toujours non seulement admis, mais encore défendu d'abord contre les protestans<sup>57</sup>. » De même affirme-t-il nettement qu'il n'a jamais entendu révoquer en doute la légitimité théologique de la thèse de la grâce efficace conçue *more thomistico* : il n'a voulu qu'en rejeter la conception janséniste.

54. Jean Lafond, « Augustinisme et épicurisme au xvii<sup>e</sup> siècle », *Le Siècle de saint Augustin, xvii<sup>e</sup> Siècle*, xxxiv/2, 1982, p. 149-168.

55. Fénelon, *op. cit.*, éd. citée, p. 76-77 : « *Quanto rectius et uerecundius Thomistæ, nihili habita illa quam sentiunt uel non sentiunt delectatione, supponunt præsto semper esse sibi præmotionem, nisi ipsi renituntur, ut asperrimas Euangelii uirtutes blandæ uoluptati anteponant. Sic Thomistæ uirtuti colendæ consulunt, Janseniani uero docent necesse esse ut unusquisque suæ iucunditati, siue cœlesti et puræ, siue terrenæ ac turpi, laxis habenis obtemperet.* »

56. Voir S. De Franceschi, « Le jansénisme face à la tentation thomiste. Antoine Arnauld et le thomisme de *gratia* après les cinq Articles de 1663 », *RThom*, cix/1, 2009, p. 5-54.

57. Fénelon, *Correspondance*, t. iv, Paris, 1827, « Mémoire sur la différence qui existe entre le jansénisme et le thomisme », p. 315-322 [p. 315].

Fénelon relève quand même que « ce nom de *grâce efficace par elle-même* est inconnu à toute l'Antiquité » : « Saint Augustin ne l'a jamais employé : il n'est ni de saint Léon, ni de saint Prosper, ni de saint Fulgence, ni de saint Thomas. Calvin est le premier auteur où je le trouve, et cet hérésiarque assure qu'il réduit tout son dogme à ce seul point-là<sup>58</sup>. » Moliniste, Fénelon ne se voulait assurément pas anti-augustinien : de l'évêque d'Hippone, il acceptait respectueusement la thèse d'une grâce intérieure qui produit infailliblement l'effet que Dieu en prévoit<sup>59</sup>.

Le prélat cambrésien circonscrivait ensuite soigneusement son acceptation conditionnelle du thomisme : « Pour la prémotion thomistique, je n'ai garde d'approuver tout ce que certains Jansénistes, masqués du thomisme, avancent depuis quelques années. Je me borne 1) aux Thomistes qui ont réfuté les protestants, 2) à ceux qui ont paru dans les Congrégations *de auxiliis*, dont Alvarez est le premier, 3) aux Thomistes qui l'ont suivi jusqu'au temps des bulles contre Jansénius et qui ont condamné les Jansénistes<sup>60</sup>. » Reprenant la grande thèse qui irriguait l'ensemble de la démonstration menée dans la *Dissertatio de physica præmotione*, Fénelon rappelle que les thomistes se veulent imprescriptiblement catholiques et que, pour préserver leur catholicité d'éventuelles mises en cause, ils ont toujours fermement maintenu que l'intervention de leur prédétermination physique ne lésait aucunement la liberté de l'arbitre dans l'instant de l'acte premier : « Les vrais Thomistes ne prétendent sauver le dogme de foi qu'en disant que leur prémotion ne se tient point *ex parte actus primi*, c'est-à-dire qu'elle ne remonte nullement dans l'acte premier et qu'elle est absolument bornée à l'acte second<sup>61</sup>. » Autrement dit, la *præmotio physica* n'intervenait qu'au moment de l'action déjà commençante ; elle ne conférait rien à la volonté qui touchât à sa *potestas proxima ad agendum*. D'où la synthèse thomiste proposée par Fénelon : « Il s'ensuit que leur prémotion n'est qu'un concours actuellement appliqué, ou production de l'acte. Ainsi le pouvoir le plus prochain appartenant tout entier à

58. *Ibid.*, p. 316.

59. Sur l'augustinisme antijanséniste de Fénelon, consulter Laurent Thirouin, « À la recherche du vrai saint Augustin », *Les écoles de pensée religieuse à l'époque moderne*, *op. cit.*, p. 25-64 [p. 28-29].

60. Fénelon, *op. cit.*, éd. citée, p. 316.

61. *Ibid.*, p. 316-317.

l'acte premier, on peut très prochainement sans cette prémotion ; et cette prémotion n'étant que la production de l'acte ou action déjà présente, il n'est pas étonnant qu'elle soit incompatible avec le non-acte ou *dissensus*, puisque l'action déjà présente, ou production de l'acte, est incompatible avec la non-action<sup>62</sup>. » Interprète fidèle d'un thomisme canonique, le prélat cambrésien en restituait l'entière portée conceptuelle en montrant qu'il sauvegardait l'intégrité de la liberté de l'arbitre.

### Thomisme et molinisme

Bien plus, ainsi qu'il l'avait déjà écrit dans sa *Dissertatio de physica præmotione*, Fénelon relevait de troublantes similitudes entre thèses thomistes et molinistes : « On peut dire de ce concours thomistique tout ce que Molina dit du sien, supposé qu'il soit bien véritable que ce concours Thomistique soit tout de l'acte second et n'ait rien de soi qui remonte à l'acte premier. Le concours de Molina, pris ainsi dans l'acte second, n'est nullement nécessaire à l'acte premier, non plus que celui des Thomistes<sup>63</sup>. » Le *concursum simultaneum* des molinistes n'était pas plus nécessaire à la volonté que le *concursum præuius* des thomistes pour qu'elle fût établie dans le pouvoir prochain d'agir ; au surplus, « le concours de Molina, pris ainsi dans l'acte second, est aussi incompatible que celui des Thomistes avec le non-acte ou *dissensus*, car il est absolument impossible *in sensu composito* que la volonté ne veuille et n'agisse point dans le moment précis où l'on suppose que la volonté veut et agit actuellement<sup>64</sup>. » La distinction entre *sensus diuisus* et *sensus compositus* s'était imposée à l'École de saint Thomas pour préserver la récente doctrine de la *præmotio physica* de l'atteinte que les pères tridentins semblaient lui porter par anticipation dans le 4<sup>e</sup> canon du décret *de iustificatione* du 13 janvier 1547. Sans préjuger naturellement de l'intention réelle des rédacteurs conciliaires, force est de constater que les contemporains ont presque unanimement considéré qu'il était désormais de foi que l'arbitre *pût* ne pas consentir aux secours de la grâce – le problème était finalement de savoir ce qu'il fallait comprendre par *pouvoir*. Aux thomistes, le

62. *Ibid.*, p. 317.

63. *Ibid.*, p. 317.

64. *Ibid.*, p. 317-318.

mérite d'avoir inventé une solution ingénieuse. Leur interprétation du 4<sup>e</sup> canon de 1547 a consisté à tenir que l'arbitre, alors même qu'il bénéficie de l'assistance de la grâce divine, lui peut, *in sensu diuiso*, soit *ex parte potentiae*, refuser son consentement, mais qu'il ne le peut pas *in sensu composito*, soit *ex parte actus*. Pour les thomistes, il était important de maintenir que lorsque l'arbitre consent à la grâce, il conserve le pouvoir prochain, la *potestas proxima*, de n'y pas consentir. Le vouloir et la puissance de ne pas vouloir ou de vouloir le contraire, ce que les thomistes aussi bien que les molinistes évoquaient en parlant d'*indifferentia ad utrumlibet*, sont parfaitement compatibles. En s'appropriant une distinction dont la Compagnie de Jésus s'était pourtant copieusement moquée, Fénelon essayait indirectement de montrer que rien d'essentiel ne devait diviser thomistes et molinistes : les deux systèmes, en dépit d'indéniables divergences terminologiques, aboutissaient à des conclusions semblables. Rien d'étonnant, du reste, puisque les uns et les autres étaient indéfectiblement catholiques.

Non que le prélat méconnût les motifs pour lesquels le thomisme était loin de faire l'unanimité parmi les théologiens en catholicité. Fénelon résume sèchement la justification toute physique que les thomistes avancent à l'appui de leur système prédéterminant : « Ce que veulent dire Alvarez et les autres Thomistes semblables, [c'est] que le bon usage d'une grâce suffisante laissée au choix du libre arbitre attireroit infailliblement la prémotion pour la persévérance. En effet, cette prémotion n'étant qu'un concours de la cause première pour tout acte au choix du libre arbitre, la première cause se doit à la seconde pour lui donner ce concours actuel<sup>65</sup>. » Délaisant les ambages, Fénelon désignait froidement le point faible du système de l'École de saint Thomas – les thomistes devaient maintenir la vertu primordialement causale de Dieu, cause première, en préservant l'acte premier de toute prédétermination : « La grande difficulté des vrais Thomistes est d'expliquer une réelle priorité dans la cause première pour appliquer la seconde et pour la rendre, de non agissante, actuellement agissante sans remonter à l'acte premier<sup>66</sup>. » Du reste, et Fénelon le reconnaissait volontiers, les dominicains refusaient de tant s'attacher à défendre leur théorie de la

65. *Ibid.*, p. 318.

66. *Ibid.*, p. 318.

prémotion physique qu'ils voulaient lui faire primer la sauvegarde d'une foi catholiquement authentique. Encore un coup, la liberté de l'arbitre *in actu primo* restait intangible : « [Les Thomistes] reconnoissent que leur argument purement philosophique sur cette prétendue priorité doit être soumis au dogme de foi, qui demande que cette prémotion ne touche nullement l'acte premier, qui est complet dans son genre sans elle, et qu'elle soit entièrement bornée à l'acte second<sup>67</sup>. » Du point de vue thomiste, à en croire Fénelon, la priorité du concours divin n'était pas de temps, mais de nature et de causalité, et elle ne concernait que la simple action ou le passage du pouvoir à l'acte : elle ne pouvait entraver la liberté de l'arbitre puisqu'il n'était véritablement libre qu'*in actu primo*. L'archevêque de Cambrai se bornait à se demander « si cette *priorité* peut être *réalisée* quand on la réduit ainsi au moment indivisible où les deux [la cause première et la cause seconde] concourent *déjà* actuellement ensemble<sup>68</sup> ». Dans l'immédiat, Fénelon relève que le système thomiste ainsi décrit est parfaitement incompatible avec la théologie janséniste *de gratia* : « Cette prémotion n'est qu'un *concours* général pour lequel Dieu doit se prêter en toute occasion et ne peut se refuser à la cause seconde, ce qui est diamétralement opposé à tout ce qu'on appelle *grâce intérieure*, qui n'est jamais dû et qui est gratuit<sup>69</sup>. » Davantage, le thomisme ne pouvait se prévaloir d'aucune proximité avec la doctrine de saint Augustin – et là était peut-être en dernier lieu la raison du rejet du thomisme par Fénelon et de son adhésion au molinisme.

Le prélat rappelle que, sans la prémotion physique, la volonté détient déjà, en vertu de la grâce suffisante qui lui a été octroyée, une *potestas proxima ad agendum*. Or, pour saint Augustin, ainsi que le précise Fénelon, « il est de foi que le pouvoir même manque entièrement pour l'acte quand on n'a pas la grâce pour agir, et une grâce précisément proportionnée à cette action<sup>70</sup> » : « Dire qu'on peut vouloir un bien sans la grâce précise qui est proportionnée à ce bien et à l'acte par lequel il faut le vouloir, c'est ce que saint Augustin appelle *sceleratissima impietas*<sup>71</sup>. Ainsi la grâce dont parle saint Augustin et

67. *Ibid.*, p. 318.

68. *Ibid.*, p. 319.

69. *Ibid.*, p. 319.

70. *Ibid.*, p. 319.

71. Augustin, *De natura et gratia*, c. x, § 11.

la prémotion des Thomistes sont très différentes<sup>72</sup>. » Fénelon notait enfin que la doctrine dominicaine de la *præmotio physica* ne tombait certainement pas sous le coup de l'anathème prononcé par le 4<sup>e</sup> canon tridentin du 13 janvier 1547 – tel n'était pas le cas de la grâce efficace intérieure : la deuxième des cinq Propositions proscrites le 31 mai 1653 par la Bulle *Cum occasione* affirmait clairement qu'« *interiori gratiæ in statu naturæ lapsæ numquam resistitur*<sup>73</sup> ». La grâce janséniste induisait une nécessité antécédente, alors que la prémotion thomiste ne produisait qu'une nécessité conséquente. D'où, derechef, la remarquable insistence de Fénelon sur le fait que thomisme et molinisme n'étaient pas si éloignés que l'affirmaient leurs partisans respectifs : « Ainsi la nécessité qui vient de cette prémotion n'est que la même qui résulte du concours actuel, de l'aveu de toutes les écoles, même les plus molinistes. C'est une nécessité qui, étant renfermée, comme la prémotion, dans l'acte second, est purement conséquente et identique<sup>74</sup>. » Paradoxalement – puisque au temps des Congrégations *de auxiliis*, Álvarez et Lemos n'avaient cessé de clamer leur fidélité à saint Augustin –, Fénelon était amené à soutenir la mutuelle incompatibilité du thomisme et de l'augustinisme pour mieux empêcher une redoutable conjonction d'intérêts entre jansénistes et dominicains.

### L'INSTRUCTION PASTORALE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 1714

La question de la prémotion physique des thomistes et de ses conséquences théologiques n'a cessé d'inquiéter Fénelon. Elle est obsédante dans le discours foisonnant tenu par l'*Instruction pastorale en forme de dialogues* (1714)<sup>75</sup>, sans doute l'ouvrage de théolo-

72. Fénelon, *op. cit.*, éd. citée, p. 319-320.

73. Denzinger-Schönmetzer, *op. cit.*, éd. citée, n. 2002, p. 445 : « Dans l'état de la nature corrompue, on ne résiste jamais à la grâce intérieure. »

74. Fénelon, *op. cit.*, éd. citée, p. 320-321.

75. *Id.*, *Instruction pastorale de Monseigneur l'archevêque duc de Cambrai au clergé et au peuple de son diocèse en forme de dialogues, divisée en trois parties. Première partie, qui développe le système de Jansénius, sa conformité avec celui de Calvin sur la délectation et son opposition à la doctrine de saint Augustin. Seconde partie, qui explique les principaux ouvrages de saint Augustin sur la grâce, l'abus que les jansénistes en font et l'opposition de leur doctrine à celle des thomistes. Troisième partie, qui montre la nouveauté du système de Jansénius et les conséquences pernicieuses de cette doctrine contre les bonnes mœurs*, 3 vol., Cambrai, 1714 [1<sup>er</sup> janvier 1714].



gie le plus abouti de l'archevêque de Cambrai. Le livre se présente comme une suite de lettres qui rapportent, selon un procédé inauguré par les *Provinciales* de Pascal, des conversations entre l'auteur et un janséniste, nommé Fremont. À son interlocuteur, le disciple de Jansénius affirme que l'on ne peut trouver dans l'*Augustinus* qu'une défense de la grâce efficace par elle-même soutenue par saint Augustin et par saint Thomas – à tort, donc, le magistère romain s'est-il persuadé d'y condamner la thèse calviniste d'une grâce nécessitante. Confusion perfidement orchestrée, d'après Fremont, par les tenants du molinisme : « Ces deux dogmes sont aussi opposés que le jour et la nuit. Si nos adversaires n'attaquent que la grâce nécessitante, ils ne trouvent qu'une hérésie chimérique, sans aucun hérétique qui la soutienne. En ce cas, leurs armes leur tombent des mains, faute d'ennemis à combattre. Si au contraire, ils attaquent notre grâce efficace par elle-même, ils ne trouvent, au lieu d'une hérésie réelle, que la céleste doctrine de saint Augustin adoptée par l'Église depuis environ mille trois cents ans<sup>76</sup>. » Fremont n'hésite pas à se faire gloire d'être janséniste avec saint Augustin, avec saint Thomas, avec les écoles théologiques qui en défendent les doctrines, et plus généralement avec, selon lui, « tous les catholiques ». Du reste, relève-t-il opportunément, les thomistes admettent autant que les augustinienens une nécessité qui résulte de leur prémotion physique sans qu'elle soit pourtant nécessitante. À quoi Fénelon rétorque : « Les vrais thomistes n'ont jamais admis qu'une nécessité purement conséquente, comme parlent toutes les Écoles. C'est une nécessité que tous ceux que vous appelez molinistes admettent aussi. Elle se réduit à dire qu'on ne peut n'agir point quand on agit déjà et qu'on ne peut joindre ensemble l'action avec le refus d'agir. Cette nécessité n'en est pas une. Elle n'est que le simple exercice du libre arbitre<sup>77</sup>. » De nécessité antécédente, la seule véritablement nécessitante, les disciples de saint Thomas, ajoute Fénelon, n'ont jamais voulu entendre parler. À Fremont, le prélat déclare : « C'est en ce point précis et essentiel que vous vous éloignez entièrement des vrais thomistes et qu'ils vous condamnent<sup>78</sup>. » Autrement dit, le thomisme authentique ne l'était que parce qu'il n'était pas en irré-

76. *Ibid.*, t. 1, 1<sup>re</sup> lettre, *Sur ce que l'hérésie qu'on nomme le jansénisme n'est point un fantôme*, p. 5.

77. *Ibid.*, t. 1, 1<sup>re</sup> lettre, p. 26.

78. *Ibid.*, t. 1, 1<sup>re</sup> lettre, p. 26.

ductible désaccord avec le molinisme : les jansénistes étaient donc particulièrement mal fondés à vouloir s'abriter derrière des protestations philothomistes de nulle portée et frappées d'incompétence théologique.

### Le thomisme garant d'orthodoxie

La caution de l'autorité thomiste était l'enjeu des conversations fictives qui opposaient l'archevêque de Cambrai à son contradicteur janséniste. À Fremont, Fénelon accorde sans difficulté qu'en l'état de nature déchue, l'homme ne détient plus qu'une liberté diminuée – il ajoute toutefois : « Il y a un point essentiel et indivisible sans lequel il ne resteroit à l'homme aucun degré de liberté réelle. Le voici. C'est qu'il faut pour le moment précis de la décision une volonté délivrée, déliée et dégagée, *potentiam expeditam*, comme disent unanimement tous les thomistes après saint Thomas<sup>79</sup>. » Là était le principe, thomiste – mais duquel les molinistes pouvaient également convenir –, que Fénelon persistait à défendre imprescriptiblement contre un jansénisme qui affirmait que l'arbitre n'était plus libre de sa décision dès lors qu'il subissait l'invincible attrait d'une délectation victorieuse et, du coup, nécessitante. À quoi Fremont rétorque que la nécessité induite par la *delectatio uictrix* n'est que partielle et laisse à la volonté un pouvoir qu'il est prêt à qualifier de prochain *in sensu thomistico*. Ainsi l'arbitre qui choisit actuellement le bien par attrait du plaisir céleste conserve-t-il un vrai pouvoir de vouloir le mal : « Cette même volonté qui veut le bien au moment précis où je vous parle voudra peut-être le mal dans un quart d'heure. Or elle ne pourra le vouloir alors qu'en vertu du pouvoir qu'elle en a conservé. C'est un pouvoir qui est comme suspendu et qui dort, pour ainsi dire, pendant que la délectation supérieure tourne la volonté du côté du bien. Ce pouvoir de vouloir le mal demeure comme arrêté et sans action libre pendant que la bonne délectation le retient, comme on arrête la sonnerie d'une pendule sans la détruire quand on ne veut pas qu'elle sonne<sup>80</sup>. » Dans le système janséniste décrit par Fremont, la *potestas ad oppositum* n'est pas anéantie sous l'effet de la *delectatio uictrix* ; elle est seulement

79. *Ibid.*, t. 1, 3<sup>e</sup> lettre, *Sur la nécessité partielle, relative, conséquente, d'infailibilité, changeante, morale et improprement dite des jansénistes*, p. 5.

80. *Ibid.*, t. 1, 3<sup>e</sup> lettre, p. 31.

entravée, tandis qu'est préservée la *simultas potentiae* chère aux thomistes. Or, pour Fénelon, la délectation jansénienne ne laisse qu'un pouvoir lié, empêché, éloigné, *potestas ligata, impedita, remota*, qui « n'est qu'une impuissance réelle pour le moment décisif de l'exercice du libre arbitre<sup>81</sup> ». Il ne pouvait conséquemment être question pour les disciples de saint Augustin d'invoquer une prétendue conformité avec les thèses de l'École de saint Thomas.

Fremont campe cependant sur ses positions. Il relève que, selon les thomistes, les hommes ont toujours le pouvoir prochain de faire ce qu'ils ne font néanmoins jamais ; autrement dit, il existe une *potestas proxima* qui n'est jamais réduite en acte. D'où les propos de Fremont : « Pourquoi nous faire un crime sur ce pouvoir par rapport à notre délectation, puisqu'il est autorisé par rapport à la prémotion des thomistes ? De quel droit nous empêchera-t-on de dire comme eux : *Quoique nous puissions vaincre cet attrait, nous ne le vaincrons néanmoins jamais*<sup>82</sup> ? » Pour Fremont, jansénisme et thomisme étaient visiblement conformes l'un à l'autre sur la question de la grâce. Pour Fénelon, au contraire, les thèses thomistes devaient convenir plutôt avec la doctrine moliniste : « La prémotion des thomistes est, selon eux, un concours actuel, ou action déjà commençante. Faut-il s'étonner de ce qu'on sait avec certitude qu'un homme ne refusera point d'agir toutes les fois qu'il commence déjà l'action ? Bien plus, tous ceux que vous nommez molinistes en diront tout autant de leur concours qu'ils nomment *simultané*. Il est infailliblement vrai qu'un homme agira toutes les fois qu'il aura ce concours actuel, car il est impossible de n'agir point quand on agit déjà<sup>83</sup>. » En adoptant la théorie de la science moyenne, les disciples de Molina assuraient l'infailibilité des décrets divins et ne faisaient que suivre la doctrine de saint Augustin. Conclusion forcée qui s'attire naturellement l'opposition de Fremont : « Vous vous donnez bien de la peine, me dit-il d'un air moqueur, pour rendre saint Augustin moliniste. Vous n'en viendrez jamais à bout<sup>84</sup>. » Développant son raisonnement, Fénelon en vient à relever la réelle proximité doctrinale entre le molinisme d'obédience congruiste – soit le système défendu en leur temps

81. *Ibid.*, t. 1, 3<sup>e</sup> lettre, p. 36.

82. *Ibid.*, t. 1, 4<sup>e</sup> lettre, *Sur le pouvoir séparé de l'acte*, p. 1-2.

83. *Ibid.*, t. 1, 4<sup>e</sup> lettre, p. 45.

84. *Ibid.*, t. 1, 4<sup>e</sup> lettre, p. 48.

par les jésuites Robert Bellarmin (1542-1621) et Francisco Suárez (1548-1617) – et le pur thomisme : « Si ces théologiens congruistes ne recouroient pas à la prescience de Dieu, ils ne pourroient s'assurer que la volonté de l'homme libre, déliée et dégagée de tout attrait plus fort qu'elle, ne fera jamais ce qu'elle peut faire à tout moment. Les thomistes, de leur côté, sont sans doute en droit de dire ce que les congruistes mêmes n'ont garde de nier, savoir que l'homme a un vrai pouvoir dégagé d'agir sans attendre le concours actuel ou action déjà commençante<sup>85</sup>. » Fénelon mettait les jansénistes au défi de sauvegarder à la fois la liberté de l'arbitre et l'infailibilité des décrets divins sans recourir à la thèse de la science moyenne ou à celle de la prémotion physique.

Au prélat cambrésien, on pouvait assurément reprocher de donner le sentiment qu'il révoquait en doute la légitimité catholique de la thèse augustinienne par excellence, celle d'une grâce efficace qui agit infailliblement sur le libre arbitre. Soupçon contre lequel Fénelon s'élève avec vigueur, attestant qu'il « laisse aux thomistes leur prémotion ou concours prévenant, qui est une opération très efficace, mais excluë du premier moment de l'indifférence et de la liberté, mais bornée au second moment de l'action déjà commençante où il ne soit plus question de conserver la liberté et l'indifférence<sup>86</sup> ». De même l'archevêque de Cambrai est-il prêt à admettre volontiers « toute autre grâce efficace que vous nommerez telle par elle-même si vous le désirez, pourvû qu'elle ne soit pas invincible à la volonté dans le premier moment de l'indifférence, où il est de foi que la volonté peut refuser son consentement<sup>87</sup> ». Fénelon, ainsi qu'il l'était répété, ne met absolument pas en cause l'invincible efficacité des secours divins ; il refuse qu'elle puisse violenter la volonté, et il en circonscrit l'intervention au seul acte second, réduisant strictement l'espace d'exercice de la liberté de l'arbitre à l'acte premier. D'où l'indulgence apparemment bienveillante avec laquelle il considère la thèse thomiste de la *præmotio physica*, déclarant à Fremont : « N'avez-vous pas vû que cette prémotion est l'action même déjà commençante ? Vous étonnez-vous de ce que l'action déjà présente n'est point laissée au libre arbitre pour y joindre son

85. *Ibid.*, t. I, 4<sup>e</sup> lettre, p. 49.

86. *Ibid.*, t. II, 7<sup>e</sup> lettre, *Sur le livre de saint Augustin intitulé De la grâce de Jésus-Christ*, p. 35.

87. *Ibid.*, t. II, 7<sup>e</sup> lettre, p. 35.

refus d'agir ? Voudriez-vous qu'il fût laissé à la volonté de vouloir ou de ne vouloir pas quand elle veut déjà ? Ce seroit faire durer trop tard la liberté, après qu'il n'en est plus question pour l'acte déjà présent<sup>88</sup>. » Pour Fremont, le molinisme fénelonien est une attaque en règle contre la conception augustinienne d'une *gratia efficax*, soit l'*auxilium quo* évoqué par la célèbre distinction établie au § 34 du chapitre XII du *De correptione et gratia*<sup>89</sup>. Au contraire Fénelon se défend-il vivement d'avoir de si condamnables desseins : « D'un côté, la grâce efficace est une vérité de foi. D'un autre côté, la grâce efficace par elle-même est une opinion permise et enseignée dans l'École des thomistes. À Dieu ne plaise que j'attaque jamais ce que l'Église laisse en liberté<sup>90</sup>. » En l'absence d'un jugement définitif du magistère romain, l'archevêque de Cambrai ne limitait pas le spectre de l'orthodoxie catholique au seul molinisme : le thomisme authentique en faisait indéniablement partie et jouissait d'un plein droit de catholicité.

### Le molinisme pacifié de Fénelon

Pour molinistes qu'elles fussent, les conceptions féneloniennes restaient finalement plus tolérantes que ne l'avaient été celles des jésuites au temps des Congrégations *de auxiliis*, et encore à l'époque indécise de la campagne des *Provinciales*. Les 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> lettres de l'*Instruction pastorale en forme de dialogues* abordaient directement la question de la prémotion physique. À Fremont, qui lui demande d'éclaircir enfin la définition du système de l'École de saint Thomas, Fénelon propose d'examiner les textes du hiéronymite cordouan Pedro de Cabrera (†1611), auteur en son temps célèbre de commentaires sur la *Somme théologique* de saint Thomas<sup>91</sup>, du dominicain sicilien Giuseppe de Vita, qui avait fait paraître à Palerme en 1665 son litigieux *Tractatus de proprio et per*

88. *Ibid.*, t. II, 10<sup>e</sup> lettre, *Qui est la seconde sur le livre De la correction et de la grâce de saint Augustin et sur le secours que ce Père nomme quo*, p. 23.

89. Augustin, *De correptione et gratia*, c. XII, § 34 : « *Ipsa adiutoria distinguenda sunt : aliud est adiutorium sine quo aliquid non fit, et aliud est adiutorium quo aliquid fit.* »

90. Fénelon, *op. cit.*, t. II, 10<sup>e</sup> lettre, p. 39.

91. Pedro de Cabrera, *De sacramentis in genere, de auxilio prævio et de baptismo, in tertiam partem Sancti Thomæ a quæstione sexagesima usque ad septuagesimam primam commentarii*, Madrid, 1611.

*se principio unde prouenit peccatum*<sup>92</sup> – le premier d’une série de six traités qui devaient être imprimés en deux volumes contre l’interdiction formelle du maître général de l’ordre de Saint-Dominique, Giovanni Battista de Marinis, agacé par la complaisance moliniste dont faisait montre son imprudent confrère –, ou encore du dominicain parisien Jean Nicolaï (1594-1673), réputé pour les sarcasmes dont Pascal l’avait pourfendu dans ses 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> *Provinciales*<sup>93</sup>.

Si les trois auteurs se voulaient ouvertement thomistes, leur thomisme avait naguère paru trop molinisant pour n’être pas suspect. D’où leur récusation par Fremont : « Voilà, me dit-il, des thomistes que je ne connois point pour tels. Ils ont dégénéré<sup>94</sup>. » Fénelon lui suggère alors de s’en tenir à la classique distinction des quatre mouvances thomistes énumérées par Diego Álvarez dans son *De auxiliis diuinæ gratiæ* (1610). De la première<sup>95</sup>, qui enseigne que la prémotion reçue dans les causes secondes et par laquelle elles sont mues et appliquées à l’action est une qualité passagère avec l’action de la cause seconde, non pas, donc, une qualité permanente, Fénelon et Fremont ne débattent finalement pas – dans la mesure où Álvarez et Lemos l’avaient conjointement rejetée, elle n’était plus conforme au thomisme. De la deuxième, pour qui le secours actuel de Dieu n’importe rien de reçu dans les causes secondes qui soit antécédent à leurs opérations et pour qui la motion divine ne met dans les *causæ secundæ* qu’une opération qui procède du concours simultané de Dieu<sup>96</sup>, Fremont ne voit vraiment pas en quoi elle

92. Giuseppe de Vita, *Tractatus sex duobus tomis distributi quorum tomus primus tractatum de proprio et per se principio unde prouenit peccatum in actionibus uoluntariis continet in duas partes diuisum*, Palerme, 1665.

93. Sur le P. Nicolaï, voir Mathieu-Maxime Gorce, « Nicolaï et les jansénistes ou la grâce actuelle suffisante », *RThom*, 36<sup>e</sup> année, n. s., t. xiv, 67, juillet-novembre 1931, p. 761-775, et 37<sup>e</sup> année, n. s., t. xv, 71, mai-juin 1932, p. 452-504, et Jean-Robert Armogathe, *La nature du monde. Science nouvelle et exégèse au xvii<sup>e</sup> siècle*, Paris, 2007, « Le temps de la grâce : Jansénius et Nicolaï », p. 207-212.

94. Fénelon, *op. cit.*, t. II, 12<sup>e</sup> lettre, *Sur la prémotion des Thomistes*, p. 1.

95. Diego Álvarez, *De auxiliis diuinæ gratiæ et humani arbitrii uiribus et libertate ac legitima eius cum efficacia eorumdem auxiliorum concordia libri XII*, Lyon, 1620 (1610), l. III, disp. XIX, § 1, p. 77 : « *Prima sententia est quorundam Thomistarum asserentium præmotionem primæ causæ in secundis causis receptam qua ad operandum mouentur et applicantur esse qualitatem non quidem per modum permanentis, sed per modum dispositionis transeuntis cum operatione causæ secundæ.* »

96. *Ibid.*, l. III, disp. XIX, § 2, p. 78 : « *Secunda sententia asserit per oppositum extremum auxilium actuale seu motionem Dei non importare aliquid receptum*

diffère du molinisme : « Cette opinion convient mieux à l'École de Molina qu'à celle des thomistes. Cette prémotion n'est qu'un concours tout prêt et toujours exposé, toutes les fois que les causes secondes veulent opérer par leur liberté naturelle. Cette opinion n'établit rien d'antécédent, nulle priorité de nature et de causalité. Ce n'est que l'opération des causes secondes en tant qu'elle procède du concours simultané de Dieu. Je m'engage à faire recevoir une telle prémotion par les molinistes les plus outrés<sup>97</sup>. » À la troisième classe, qui tient que la motion actuelle de Dieu qui applique les causes secondes à l'action est quelque chose de reçu en elles avec priorité de nature, mais non de temps, sans qu'on puisse réellement la distinguer de la détermination par laquelle la volonté se détermine elle-même<sup>98</sup>, ou à la quatrième, pour qui la motion prévenante par laquelle Dieu meut les causes secondes à agir est un véritable complément de vertu active distinct de l'action<sup>99</sup>, Fremont ne semble guère favorable. Fénelon le prie de patienter avant de rendre son avis définitif. Il s'agit désormais de trouver le dénominateur commun aux trois derniers groupes distingués par Álvarez : « Vous m'avouerez qu'il ne faut pas donner les noms de prémotion et de Thomisme à toutes les opinions bizarres que chaque novateur voudra inventer. Ce seroit déshonorer le Thomisme réel. Il faut même le fixer à quelque point essentiel dans lequel toute cette École soit

---

*in causis secundis antecedens, etiam ordine naturæ et causalitatis, operationes earum, sed esse ipsum Deum seu uoluntatem diuinam, quatenus parata est et exposita ad concurrendum simul cum causis secundis, quotiescunque ipsæ uel ex necessitate naturæ operentur, uel ex innata libertate operari uoluerint. In causis autem secundis, dicunt motionem Dei solum importare aut ponere ipsam operationem causæ, quatenus procedit efficienter ex concursu Dei simultaneo. »*

97. Fénelon, *op. cit.*, t. II, 12<sup>e</sup> lettre, p. 7-8.

98. D. Álvarez, *op. cit.*, l. III, disp. XIX, § 3, p. 78 : « *Tertia sententia affirmat auxilium, seu motionem actualem, qua Deus mouet et applicat causas secundas ad operandum esse aliquid receptum in ipsis causis secundis prius natura quam operentur, et si inquiratur quid sit, respondent esse realiter ipsam operationem causæ secundæ quatenus procedit a Deo eam applicante et promouente efficaciter ad operandum. Ex quo inferunt quod præmotio efficax, seu prædeterminatio qua Deus prædeterminat uoluntatem ad actionem liberam non sit distincta realiter a determinatione actuali qua uoluntas seipsam determinat per suam operationem, sed eadem. »*

99. *Ibid.*, l. III, disp. XIX, § 4, p. 79 : « *Quarta sententia est aliorum Thomistarum asserentium auxilium Dei siue motionem præuiam qua mouet et applicat causas secundas ad operandum esse in illis aliquid realiter distinctum ab earum operationibus et esse quoddam complementum uirtutis actiue quo actualiter agat. »*

réunie, autrement vous feriez du Thomisme un assemblage ridicule d'opinions qui ne feroient que se contredire et qui n'auroient rien de commun entre elles<sup>100</sup>. » Or Fremont ne voit que galimatias dans les quatre positions énumérées par Álvarez. Fort des éléments à sa disposition, Fénelon en vient à la conclusion vers quoi il n'a cessé de tendre et qu'il entend imposer à son interlocuteur janséniste : « Vous trouverez un point essentiel dans lequel ces quatre classes paroissent d'accord. C'est que la prémotion doit être reconnue pour un concours prévenant [...]. Cette École [des thomistes] soutient que son concours, quoique *prévenant*, n'est pas moins actuel que le concours *simultané* des autres Écoles<sup>101</sup>. » Álvarez, précise l'archevêque de Cambrai, place l'intervention de la prémotion entre l'acte premier et l'acte second. Il faut, poursuit le prélat, distinguer deux instants. Le premier est celui où l'arbitre n'a que le seul pouvoir de choisir entre deux partis – pouvoir complet, prochain, immédiat. La volonté est encore indifférente, suspendue, indéterminée. Dans le second instant, elle n'est plus indifférente; elle se détermine à un parti; elle commence déjà à agir; elle passe du pouvoir à l'acte. Fénelon ajoute : « Les thomistes placent leur prémotion, non pas dans le premier instant, qui est celui du pouvoir prochain, délié, dégagé de tout lien ou attrait plus fort qu'elle, mais dans le second, où la volonté commence déjà à agir actuellement<sup>102</sup>. » La solution thomiste, relève le prélat, est habile. La *præmotio physica* ne peut blesser la liberté dans la mesure où le second instant n'est plus d'aucune importance par rapport à la liberté – la véritable liberté est alors annihilée pour un tel acte : on n'est plus libre d'agir ou de n'agir pas dès lors qu'on agit déjà.

Une nécessité, rappelle Fénelon, qui tombe sur le premier instant est une nécessité antécédente qui détruit le libre arbitre; une nécessité qui ne survient qu'au second instant est une nécessité consé- quente qui ne blesse pas le libre arbitre. D'où une interprétation qui tend à montrer la proximité doctrinale avérée entre thomisme et molinisme : « Ainsi dans le premier moment on peut parfaitement agir, quoiqu'on n'ait point la prémotion ou concours actuel, parce que l'action n'est point requise par avance pour pouvoir agir; autre-

100. Fénelon, *op. cit.*, t. II, 12<sup>e</sup> lettre, p. 11-12.

101. *Ibid.*, t. II, 12<sup>e</sup> lettre, p. 12.

102. *Ibid.*, t. II, 12<sup>e</sup> lettre, p. 17.



ment, il faudrait dire que je ne puis parler que quand je parle déjà [...]. Pour le second moment, il ne faut nullement s'étonner de ce qu'on n'y peut plus refuser d'agir, puisqu'il est impossible de n'agir pas en agissant [...]. En deux mots, les thomistes disent de leur concours actuel, quoiqu'ils le croient *prévenant*, tout ce que les autres Écoles disent de leur concours actuel, qu'elles ne croient que *simultané*<sup>103</sup>. » Analyse qui déplaît manifestement à Fremont : elle contrariait frontalement la stratégie philothomiste développée par les augustinien depuis au moins six décennies pour esquiver les condamnations du magistère romain.

En essayant de définir le thomisme authentique, le discours fénelonien tentait aussi de le circonscrire et d'en limiter soigneusement l'extension doctrinale. À dire vrai, le seul thomisme recevable pour Fénelon est celui qui a été défendu par Álvarez et Lemos au temps des Congrégations *de auxiliis*. Davantage, thomisme et congruisme sont, à en croire l'archevêque de Cambrai, les deux seuls systèmes *de auxiliis diuinæ gratiæ* à être orthodoxement catholiques : « Je donne à tous les théologiens le choix entre deux divers systèmes. L'un est de soutenir pour *l'acte premier* un attrait qui ne soit pas plus fort que la volonté et qui ne soit néanmoins jamais sans son effet, parce que Dieu le donne en la manière qu'il connoît par sa prescience être congrue ou convenable afin que la volonté qui est assez forte pour le rejeter ne veuille pourtant pas le faire. Voilà le congruisme. L'autre parti est de soutenir que l'attrait est plus fort que la volonté, qu'il est invincible et même tout-puissant, mais qu'il n'arrive qu'à l'acte second, dans lequel il ne s'agit plus de liberté ou de pouvoir de choisir, puisque la volonté agit déjà avec détermination. Voilà le vrai Thomisme<sup>104</sup>. » Congruisme et thomisme tous deux seuls catholiquement acceptables : tel était le sentiment de Fénelon. Au passage, le digne prélat confirmait la thèse qui, sans être jamais explicitée, ne cesse d'affleurer dans son œuvre : le véritable thomisme n'est orthodoxe que parce qu'il est finalement proche du molinisme dans sa version congruiste.

D'estimer que Fénelon se fût converti aux thèses de l'École de saint Thomas, ainsi que certains théologiens avaient pu malicieusement l'avancer après la lecture de son *Traité de l'existence de Dieu*,

103. *Ibid.*, t. II, 12<sup>e</sup> lettre, p. 19-20.

104. *Ibid.*, t. II, 14<sup>e</sup> lettre, *Sur l'accord de la grâce avec la liberté*, p. 15-16.

revenait à commettre un grossier contresens. Dans son *Histoire littéraire de Fénelon*, Gosselin ne s'est d'ailleurs pas laissé abuser : « Il y a tout lieu de croire que le P. Tournemine, et les théologiens qui, après lui, ont cru voir, dans le *Traité de l'existence de Dieu*, les principes du thomisme sur la nature de la grâce, eussent pensé bien différemment s'ils avoient examiné de plus près les assertions de Fénelon et les principes généralement admis par les congruistes sur le concours de Dieu dans nos actions<sup>105</sup>. » Gosselin rappelait que pour les molinistes comme pour les thomistes, Dieu, en sa qualité de premier être et de cause première, était cause réelle et totale des modifications qui affectaient ses créatures, ce qui n'empêchait pas que l'homme fût aussi cause, mais seconde, de ses actions. Simultané, selon les disciples de Molina, ou prévenant, selon les puristes partisans de l'École de saint Thomas, le concours divin ne détruisait jamais le libre arbitre. Au demeurant, Gosselin mettait en garde son lecteur : « Observons qu'il ne s'agit point ici d'examiner ce qu'il faut penser des sentiments des thomistes et des congruistes, c'est-à-dire lequel de ces deux sentiments est le mieux fondé, ou le plus facile à concilier avec les principes généraux dont tout le monde convient. Il s'agit uniquement de savoir si le langage de Fénelon, dans son *Traité de l'existence de Dieu*, autorise véritablement l'opinion des thomistes, ou s'il peut absolument se concilier avec les principes communément admis par les congruistes, comme nous croyons l'avoir montré<sup>106</sup>. » Il semble qu'en réalité, on puisse aller plus loin que la conclusion à laquelle aboutit Gosselin. On a pu déjà montrer que, dans son combat contre le jansénisme, Fénelon a exprimé un évident antithomisme, sans doute exacerbé par la tactique philothomiste que ses adversaires avaient adoptée<sup>107</sup>. En dépit de leurs apparences, la *Dissertatio de physica præmotione*, le *Mémoire sur la différence qui existe entre le jansénisme et le thomisme*, ou encore l'*Instruction pastorale en forme de dialogues* ne contreviennent pas à la discrète hostilité de Fénelon à l'égard du thomisme. En instillant dans l'esprit de son lecteur que la prévenance de l'*auxilium* thomiste n'impliquait rien de plus que ne le faisait la simultanété du concours moliniste, le prélat indiquait fran-

105. J.-Ed.-A. Gosselin, *op. cit.*, p. 337.

106. *Ibid.*, p. 338.

107. Voir S. De Franceschi, « Fénelon et la définition du vrai thomisme », art. cité, p. 74-75.

chement son intime conviction : le thomisme n'était supportable que parce qu'il pouvait convenir avec le molinisme sur les points fondamentaux de la querelle de la grâce. Au passage, Fénelon était conduit à accorder essentielle importance à la notion scolastique de liberté d'indifférence, dont Olivier Boulnois a montré qu'elle était au cœur du débat éthique qui avait parcouru l'entier XVII<sup>e</sup> siècle<sup>108</sup>. En dépit de leur irréductible affrontement, molinistes et thomistes s'étaient accordés pour faire place, et cardinale, à la *potestas ad utrumlibet* dans leurs systèmes respectifs, permettant indirectement au discours fénelonien de défendre le congruisme sous couvert de préserver l'espace doctrinal de ce qu'il définissait comme le pur thomisme.

sylvio.de-franceschi@laposte.net

108. Olivier Boulnois, « Le refoulement de la liberté d'indifférence et les polémiques anti-scotistes de la métaphysique moderne », *Les Études philosophiques*, 2002/2, p. 199-237.